



Séparation concubinage et bien immobilier

Par **annacko**, le **23/02/2017 à 09:40**

Bonjour,rnrnJ'ai acheté une maison en indivision avec mon concubin 50/50. Je me suis aperçu que ce dernier a volé ma carte bancaire et mon code a mon insu. J'ai porté plainte contre lui et il a quitté le domicile. Moi je suis encore dans cette maison mais dans un état psychologique difficile. En effet je suis isolée et mes enfants sont à 1.000 km et c'est très, très difficile. Je l'ai eu au téléphone mais il s'agit d'une personne mythomane avec qui il est impossible de communiquer car il vous enfonce complètement. Nous n'avons pas de crédit sur cette maison, chacun ayant donné un apport personnel. C'est terrible de se trouver isolée de la sorte. Cette personne met ma vie en danger et peut revenir à tout moment ou pas. Je suis dans une impasse complète. De plus je suis sans emploi et à l'ass et cette personne est capable de tout notamment de me couper l'électricité, le téléphone, étant donné que c'est lui qui règle. Je ne sais plus quoi faire et aurait vraiment besoin d'aide, merci.

Par **cocotte1003**, le **23/02/2017 à 10:04**

Bonjour, il faut impérativement vous mettre d'accord sur l'avenir de cette maison soit l'un de vous rachète ses parts à l'autre, soit vous la mettez en vente. Attention en restant seule dans la maison, vous occupez un bien qui n'est pas entièrement à vous, votre ami peut donc vous demander une indemnité d'occupation de sa moitié. Il faut aussi aller voir une assistante sociale pour voir les aides auxquelles vous avez droit car il est normal que votre ex ne souhaite pas payer vos charges de vie, cordialement

Par **annacko**, le **23/02/2017 à 10:55**

merci pour votre reponse. le probleme est que j'ai eu cette personne au telephone et me dit qu'il est d'accord pour vendre et un autre jour me dit qu'il n'est pas d'accord et me reclame 60 milles euros de travaux alors qu'il y en a que pour 20 milles euros selon une personne qui nous a aidé à les réaliser. moi je n'ai rien demandé étant donné que je n'avais pas les moyens de les faire. je souhaite partir et me rapprocher de mes enfants qui habitent à 900 kilomètres donc une assistante sociale ici ne pourra rien faire pour moi. je suis dans une impasse et ne sait pas comment m'en sortir. merci

Par **cocotte1003**, le **23/02/2017** à **11:20**

Bonjour, oui vous voulez partir mais avant il faut régler vos problèmes. Il vous faut un revenu pour vivre, trouver un nouveau logement..... votre ex peut revendiquer les sommes d'argent, preuves à l'appui, qu'il a dépensé pas le travail fait gratuitement. Allez voir une agence immobilière par exemple pour faire expertiser la maison pour connaître le prix de vente possible. Si votre ami persiste à ne pas vouloir vendre ou racheter votre part, il faudra saisir le tribunal pour casser l'indivision et du coup pouvoir vendre probablement aux enchères avec tous les risques sur le prix. Non vous n'êtes pas dans une impasse, vous avez des décisions difficiles à prendre et du travail pour tout remettre en ordre, cordialement

Par **annacko**, le **23/02/2017** à **19:21**

déjà je voulais vous dire un grand merci car cela me fait du bien de savoir qu'une seule personne me donne les renseignements nécessaires. vous devez être une bonne personne et cela me touche. Vous voyez je reste parce que j'ai des animaux et que pour moi cela m'est impossible de les abandonner mais surtout je suis une victime d'un pervers et cette personne est capable de me détruire. il est néfaste pour moi. j'ai mes enfants et aussi des amis qui peuvent m'héberger en attendant que je me reconstruise et puisse trouver un logement et un travail. mais je suis perdue car ce pervers est capable de prendre un logement et me couper les énergies ou réapparaître et venir chercher ses biens. alors que moi j'essaie de régler les problèmes avec une personne laxiste qui vous détruit à petit feu. merci

Par **Tisuisse**, le **24/02/2017** à **10:42**

Bonjour, Dans un premier temps, faites changer toutes les serrures d'accès à votre logement car, je suppose, il possède un double des clés. Ensuite, suivez les conseils donnés précédemment, ils sont judicieux et utiles.

Par **annacko**, le **24/02/2017** à **10:57**

En fait je ne peux pas changer les serrures d'accès car nous sommes propriétaires 50/50. il est impossible de dialoguer. ce dernier ne pense qu'aux travaux qu'il a réalisés et désire ne pas se faire avoir. alors que moi j'essaie de trouver la solution pour vendre. moi j'ai rendez-vous

chez le notaire et je vais dire que je veux vendre mais que ce monsieur un jour oui et un jour non. par contre il m'a dit si la maison devait etre vendu, il n'est pas possible de la vendre avec une plus value avant 5 ans. pouvez vous me renseigner a ce sujet car vu qu'il est mytho comment savoir. merci

Par **Tisuisse**, le **24/02/2017 à 11:01**

Nul ne peut être contraint de rester dans une indivision contre son gré. Donc, soit Monsieur accepte de vendre soit vous demandez au Tribunal de Grande Instance la dissolution de l'indivision et la vente par adjudication immobilière de cette maison. Il faut savoir que si vous vous allez y perdre, lui aussi va perdre, par rapport à une vente normale qui se ferait via une agence immobilière.

Par **cocotte1003**, le **24/02/2017 à 11:26**

Bonjour, demandez lui des preuves comme un texte de loi, un texte d'une étude..... qui lui permet d'affirmer qu'il n'y aura pas de plus value, à chaque nouvelle affirmation, n'hésitez pas à demander une référence.cordialement

Par **annacko**, le **24/02/2017 à 15:51**

merci merci merci a vous. Comme il ne sait pas et est un grand malade, j'ai pris rendez vous chez le notaire prochainement pour dire que je vends et que monsieur ne sait pas. As t'elle possibilité de l'appeler car moi apres j'envisage partir de cette maison car a mon avis elle n'est pas prete d'etre vendue et moi ici je n'ai d'attache avec personne ce qui est tres dure psychologiquement.merci. savez vous si sortir de l'indivision est elle obligatoirement au tribunal?

Par **Tisuisse**, le **24/02/2017 à 17:19**

Si vous le demandez au tribunal, le juge ne pourra qu'accéder à votre demande même contre l'avis de l'autre propriétaire indivis. mais, pour ça, il faut le demander.

Par **cocotte1003**, le **24/02/2017 à 17:33**

Bonjour, faites expertiser la maison par 2 ou 3 agences du secteur et faites par LRAR une proposition sur le prix de vente à votre ex en mettant bien une date butoir pour la réponse, cordialement